LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 6 dans sa séance du 27 au 28 mai 2020 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 22 au 24 juin 2020 ;

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération n°2018-07-09-02 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 9 juillet 2018 portant adoption des statuts de l'Université de Montpellier ;

Vu la délibération n°2019-01-07-01 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 7 janvier 2019 désignant Monsieur Philippe AUGE, Président de l'Université de Montpellier ;

Vu la délibération n° 2015-02-09-05 du conseil académique de l'université de Montpellier en date du 9 février 2015 approuvant les unités de recherche dans le cadre du contrat quinquennal 2015-2019 ;

Vu l'avenant signé au contrat quinquennal de site Languedoc-Roussillon Universités 2015-2019 portant prolongation d'une année ;

DECIDENT

Article 1 : Il est créé, à compter du 1er janvier 2021, jusqu'au 31 décembre 2022, une unité Ad hoc intitulée « Institut Desbrest d'Epidémiologie et de Santé Publique (IDESP) ».

Article 2 : Cette Unité Ad hoc est référencée pour l'Inserm : UA 000011.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :
Campus Santé Arnaud de Villeneuve
Faculté de Médecine
317, Avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 MONTPELLIER

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la délégation régionale Occitanie Méditerranée.

Article 5 : Monsieur Pascal DEMOLY est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Article 6 : Le renouvellement de cette unité pourra être décidé après évaluation par un comité ad hoc mis en place par les parties.

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56

Article 7 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56